

# REGLEMENT 15 juin 2019

## Les Chevalets

### De Cœur de Ville

#### Clermont-Ferrand

**ARTICLE 1 :** Périmètre concerné par le Prix des peintres de rue :

Obligatoirement : Avenue des Etats-Unis, Rue du 11 novembre, Place de la Victoire, Place Royale, Rue Saint-Genès, Rue des Gras, Rue du Cheval Blanc, Rue Massillon, Rue des Chaussetiers, Rue de la Treille, Place de la Treille, Marché Saint-Pierre et autour, rue Saint Dominique, rue Saint Esprit

**ARTICLE 2 :** Toutes les toiles ou feuilles devront être vierges, contrôlées et tamponnées par l'association avant de démarrer les œuvres. (Faire tamponner les toiles stand place de la Victoire de 9H à 11H)

**ARTICLE 3 :** Toutes les techniques de peinture sont acceptées en se référant au thème imposé :

**Thème : « La nature et les vitrines fleuries dans Le Cœur de Ville » (réelle ou imaginée)**

**ARTICLE 4 :** Un même artiste pourra réaliser et présenter au Jury plusieurs œuvres réalisées entre 9H30 et 17h00.(chaque tableau devra avoir un numéro différent)

**ARTICLE 5 :** Il est interdit de signer son Œuvre avant le passage du Jury ceci afin de sauvegarder l'anonymat des artistes et préserver l'indépendance du Jury.

**ARTICLE 6:** Le président du Jury sera seul juge pour définir ou non avec les membres du Jury les critères qui permettront de définir les **14 Gagnants** soit 3 Elites » ; 3 adultes amateurs ; 3 ados et 3 enfants amateurs, 1 « prix spécial « de la ville toutes catégories, 1 prix spécial « Crédit Mutuel ».Le Jury a une totale indépendance dans ses choix.

**ARTICLE 7 :** L'association pourra modifier à la fois le règlement, la liste des lots en fonction des événements. Pour tout litige seul le président de l'Association Cœur de Ville sera à même de prendre les décisions.

Lots principaux : valeur totale des lots : 2500€ : en autres ;, 1 vélo, 1 parure de lit entière, 1 trottinette, des bons d'achats d'une valeur de 50€, des Cours de dessin, Entrée exposition/musée et restaurant...

**ARTICLE 8 :** La remise des prix se fera à partir de **18H30 Salle de réception en Mairie**, un cocktail sera offert par Mr Le Maire à l'Hôtel de ville de Clermont-Ferrand, en présence de plusieurs élus.

**ARTICLE 09 :** La composition du jury sera faite sous la Présidence de l'artiste invité d'honneur, du Président de l'association et des membres Cœur de ville organisateurs. Les critères retenus pour décerner les prix seront sous la responsabilité de l'ensemble du jury constitué et ceci en totale indépendance. Composition jury : Président du jury Servane Havette , Claude Lamy , expert en art pour Cœur de Ville, représentant adjoint(e) à la culture, Claudine Mimy Leroy pour le Crédit Mutuel, membre élu CCI, représentant partenaire CVS assurance .

**ARTICLE 10 :** Toute personne ayant un lien de parenté avec les organisateurs ou l'un des membres du Jury ne peut participer à ce Grand Prix des peintres de rue.

**ARTICLE 11 :** Une somme de 6 euros/adulte et 2 euros/enfant participants est demandée : cette somme symbolique permet d'arrêter les inscriptions et aide l'association à prendre en charge la collation du déjeuner qui est offert aux participants.

Collation offerte pour le déjeuner.

**ARTICLE 1 2 :::** Un classement professionnel sera réalisé, il récompensera les 3 Premiers (est considéré comme Pro les personnes qui sont professeurs de peintures ou qui vendent leurs œuvres de façon régulières , et les anciens gagnants du prix de peinture en catégorie amateurs)

**ARTICLE 13 :** L'association Cœur de Ville ou l'un de ses partenaires ne peuvent être tenus comme responsables s'il y avait des dégradations ou vols des œuvres lors des transports ou expositions des tableaux des lauréats.

**ARTICLE 14 :** Le candidat s'engage à signer une décharge pour permettre à l'Association Cœur de Ville d'utiliser toutes les images utiles à la promotion des peintres de rue de Clermont-Fd. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant au siège social de l'Association Cœur de ville , 19 rue des Gras, 63000 Clermont-Ferrand.

Jalla-clermont-ferrand@descamps.com